

Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 9 juin 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du mardi 16 juin 2020

### MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE 6 MOULAGES EN PLATRE, DEPOT AU MUSEE GEORGES TURPIN A PARTHENAY

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BILLY à Sophia MARC, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, François GIBERT à Cathy Corinne GIRARDIN, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Jérôme BALOGÉ

#### **Titulaires absents :**

Nicolas ROBIN, Céline VALEZE

#### **Titulaire absent excusé :**

Rabah LAICHOOR

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200616-C30-06-2020-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 JUIN 2020

#### MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE 6 MOULAGES EN PLATRE, DEPOT AU MUSEE GEORGES TURPIN A PARTHENAY

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées d'Agglomération a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement six moulages de bas-reliefs en plâtre – 6 items vus – est présenté au Conseil d'Agglomération.

Ces six moulages sont issus d'œuvres originales de l'église Notre-Dame-de-la-Couldre à Parthenay, ruinée à la suite de la Révolution. Les moulages sont en dépôt au musée Georges Turpin à Parthenay depuis avril 2011.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement de la collection de six moulages de bas-reliefs en plâtre, issus d'œuvres originales de l'église de Notre-Dame-de-la-Couldre à Parthenay.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**